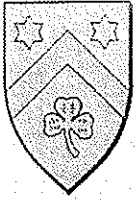


"Vu pour être annexé à la Délibération du
Conseil Municipal du 15 février 2008."

Le Maire
Jacques Givier.



commune de

BERTRY

Plan Local d'Urbanisme



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE Révision



EXC

Études & Cartographie

6/8 rue Léon Trulin
59000 Lille

Tel: 03.20.51.94.95

Fax: 03.20.51.94.90

Approuvé le : 19 mai 1989

Mis en révision le : 28 juin 2002

Révision simplifiée : 27 janvier 2005

Arrêté le : 22 décembre 2006

Approuvé le : 15 février 2008

**PROJET D'AMENAGEMENT ET
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

A. La commune dans son environnement

Orientations	Actions
<i>Dans la communauté de communes Espace Sud Cambrésis</i>	Anticiper la demande en logements issue de la création de nouvelles entreprises à Caudry
	Renforcer l'unité des villages du Caudrésis en renforçant l'identité commune
	Développer la complémentarité économique dans les communes concernées
<i>Dans un contexte plus large</i>	S'appuyer sur la proximité de Cambrai et de celles de Caudry et du Cateau-Cambrésis, villes pourvoyeuses d'emplois, de commerces et de services

B. Les orientations d'Aménagement

1. Le territoire urbain

Orientations	Actions
<i>Développer l'attractivité de la commune</i>	Viser une augmentation de 7% de la population par l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles parcelles
	Permettre l'amélioration de l'habitat locatif
<i>Renforcer la centralité</i>	Stopper l'urbanisation linéaire et traiter les entrées de commune
	Eviter l'urbanisation au-delà de la zone non aedificandi liée à la canalisation de gaz
	Favoriser la création de structures de loisirs, notamment pour les jeunes
	Construire une salle de sports
	Favoriser une meilleure accessibilité aux commerces
<i>Requalifier les dents creuses et les terrains vagues</i>	Assurer la continuité du bâti en favorisant l'urbanisation des dents creuses
	Réhabiliter les friches industrielles en traitant les sols pollués
	Requalifier la friche SNCF en zone de loisirs
	Conforter le pôle sportif de plein air
<i>Prendre en compte la topographie ondulée de la commune et les risques d'effondrement</i>	Veiller à ne pas créer des phénomènes de ruissellement vers les terrains situés dans les talwegs Prévenir les habitants des risques liés aux cavités souterraines

2. Le territoire économique

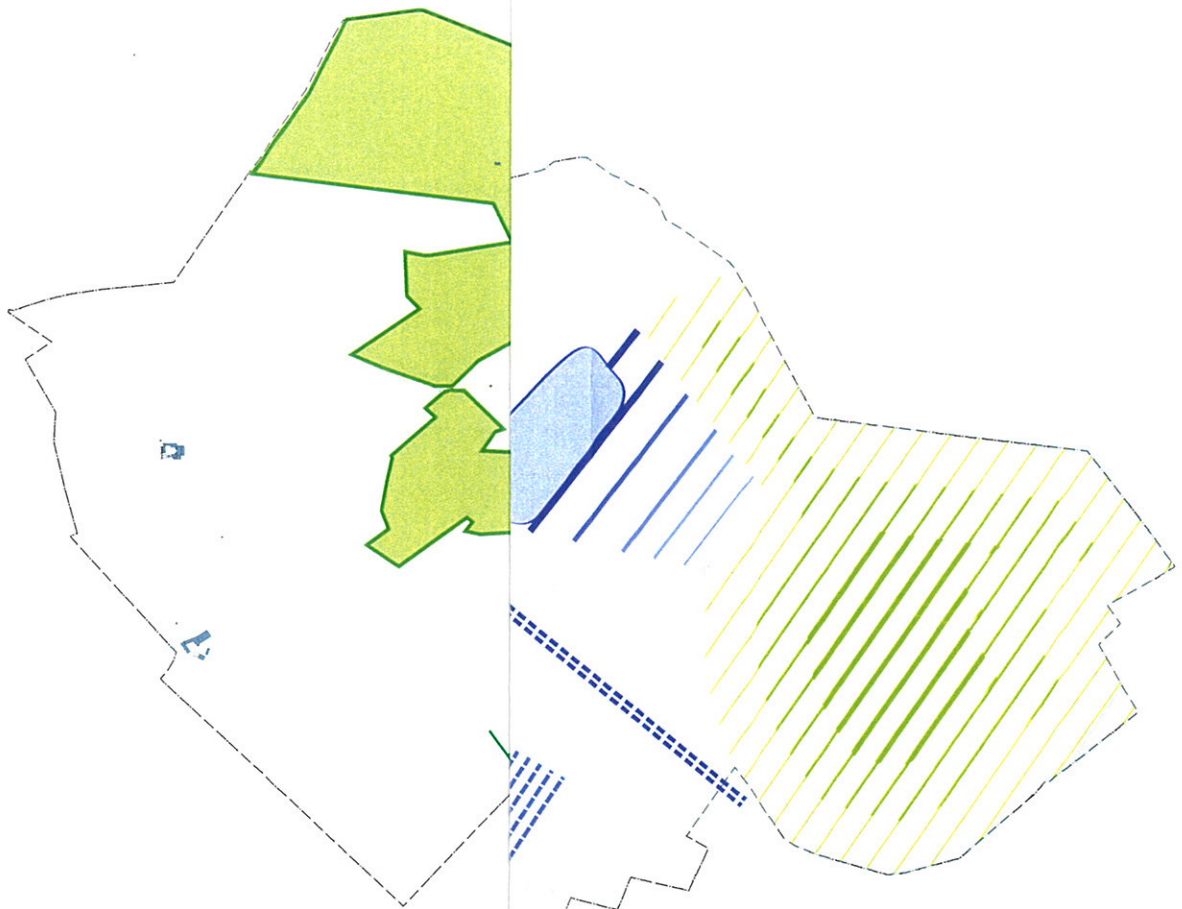
Orientations

Actions



<i>Conforter et développer le potentiel économique de la commune</i>	Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises prioritairement dans la zone d'activités intercommunale située à l'entrée de la commune
	Donner aux entreprises existantes la possibilité de s'étendre et d'assurer la pérennité de leur développement économique

3. La zone naturelle et agricole









Orientations	Actions
<i>Valoriser le potentiel naturel</i>	Maintenir les perspectives sur les espaces boisés
	Créer une promenade périurbaine comprenant : <ul style="list-style-type: none">- quelques équipements caractéristiques d'un parcours de santé- la mise en place d'un cheminement piétonnier
<i>Protéger les activités agricoles</i>	Préserver l'espace agricole afin d'assurer la pérennité des exploitations agricoles
	Tenir compte des exploitations pratiquant l'élevage
<i>Développer les énergies renouvelables et protéger les ressources existantes</i>	Permettre l'implantation d'éoliennes en tenant compte du parcellaire agricole
	Préserver la ressource en eau du captage



TERRITOIRE ECONOMIQUE :

-  Inciter de nouvelles entreprises à s'installer dans la zone d'activités intercommunale
-  Conforter la zone d'activités

LE TERRITOIRE NATUREL ET AGRICOLE :

-  Maintenir les perspectives sur les espaces boisés classés
-  Espaces boisés classés
-  Créer un parcours de santé
-  Créer un cheminement piéton
-  Préserver l'espace agricole
-  Tenir compte des exploitations agricoles pratiquant l'élevage
-  Autoriser l'implantation d'éoliennes sur le territoire
-  Préserver la ressource en eau du captage